

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Ladsous

Prénoms : Bruno

Institution ou entreprise : Collectif TNE Occitanie Environnement

Axe(s) :

- Quelles interactions humains-nature, mondialisation et pandémies ?
- Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?
- Quel modèle social pour « faire avec » nos vulnérabilités ?
- Quelle voie pour une économie soutenable ?

Intitulé de votre contribution : Pour un nouveau contrat social et environnemental

Résumé de votre contribution :

LA RELANCE : Procéder à une relance économique attentionnée : protection de l'environnement, utilisation des deniers publics, humain et social (reconnaître la valeur de tous les citoyens, n'en perdre aucun).

Aider les entrepreneurs déçus victimes de la crise

Renforcer la R&D, y compris publique, plus tournée vers le progrès de l'humanité et du vivant

Un plan Marshall pour les pays du Sud

Définir et suivre des indicateurs de développement humain et environnemental

L'ENVIRONNEMENT :

Refondre le Code de l'environnement en lien au regard de 2 exigences prioritaires : la santé publique et la Charte de l'Environnement (QPC 31.01.2020)

Revenir sur le décret PPE 2019-2028 du 21 avril 2020, inacceptable pour les populations rurales et les pêcheurs, destructeur de l'environnement, ruineux, ne réduisant pas les émissions de CO²

Rendre l'autorité environnementale indépendante de la ministre (MTES) Affecter la DGEC (MTES) au Ministère chargé de l'industrie

Retravailler la séquence ERC en privilégiant le « E » (Eviter)
Rendre au CNPN ses prérogatives
Cesser de déréguler (au nom du « progrès ») au détriment des petits.

L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES - LES DIRIGEANTS :

Renforcer la lutte contre les lobbies

Rendre la Justice capable de sérieusement motiver ses jugements (confiance)

Refondre la Loi NOTRe (rééquilibrage des pouvoirs, expression citoyenne dans la Cité, attractivité des territoires)

Conforter les services publics concourant à la santé

Former et impliquer les citoyens afin de développer l'autonomie de pensée, le sens de la responsabilité et le goût de la participation

Des dirigeants pour servir et non pour manager, éclairés par un nouveau Commissariat au Plan



le 17 mai 2020

Notre collectif associatif TNE Occitanie Environnement réunit 140 associations œuvrant pour la protection de l'environnement, du patrimoine et de la qualité de vie des habitants en Occitanie.

Opposés à l'invasion de l'industrie éolienne dans les milieux naturels et les espaces ruraux de notre belle région, nous sommes force de propositions auprès d'une collectivité régionale qui - à ce stade du moins - n'écoute pas celles-ci.

C'est au regard de cette expérience, qui rejoint au national l'expérience de 2000 associations sur l'ensemble du territoire français, que nous formulons la contribution ci-dessous, empreinte d'espoir et à la recherche d'une confiance fortement éprouvée.

Titre :

POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Résumé de nos propositions :

LA RELANCE :

Procéder à une relance économique attentionnée : protection de l'environnement, utilisation des deniers publics, humain et social (reconnaître la valeur de tous les citoyens et n'en perdre aucun)

Aider les entrepreneurs déçus victimes de la crise

Renforcer la R&D, y compris publique, plus tournée vers le progrès de l'humanité et du vivant

Un plan Marshall pour les pays du Sud

Définir et suivre des indicateurs de développement humain et environnemental

L'ENVIRONNEMENT :

Refondre le Code de l'environnement au regard de 2 exigences prioritaires : la santé publique et la Charte de l'Environnement (QPC 31.01.2020)

Revenir sur le décret PPE 2019-2028 du 21 avril 2020, inacceptable pour les populations rurales et les pêcheurs, destructeur de l'environnement, ruineux, ne réduisant pas les émissions de CO²

Rendre l'autorité environnementale indépendante de la ministre (MTES)

Affecter la DGEC (MTES) au Ministère chargé de l'industrie

Retravailler la séquence ERC en privilégiant le « E » (Eviter)

Rendre au CNPN ses prérogatives

Cesser de déréguler (au nom du « progrès ») au détriment des petits

L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES - LES DIRIGEANTS :

Renforcer la lutte contre les lobbies

Rendre la Justice capable de sérieusement motiver ses jugements (confiance)

Refondre la Loi NOTRe (rééquilibrage des pouvoirs, expression citoyenne dans la Cité, attractivité des territoires)

Conforter les services publics concourant à la santé

Former et impliquer les citoyens afin de développer l'autonomie de pensée, le sens de la responsabilité et le goût de la participation

Des dirigeants pour servir et non pour manager, éclairés par un nouveau Commissariat au Plan

Adresse postale : TNE/OE – Mairie 81240 Le Rialet <https://toutesnosenergies.fr/>

Affaire suivie par : Bruno Ladsous, co-secrétaire, ladsousbruno@gmail.com, tél. 06 49 69 39 59

Le collectif régional TOUTES NOS ENERGIES OCCITANIE ENVIRONNEMENT réunit 140 associations œuvrant pour la protection de l'environnement, du patrimoine et de la qualité de vie des habitants et, à ce titre, opposées à l'invasion de l'industrie éolienne dans les milieux naturels et les espaces ruraux de la région Occitanie.

Quelles interactions humains-nature, mondialisation et pandémies ?

La pandémie du Covid 19 révèle les fragilités de l'espèce humaine confrontée à sa propre expansion dans un univers fini. L'anthropisation croissante de la planète met en contact l'espèce humaine avec des organismes vivants dans un espace-temps trop rapide pour qu'elle ait pu assimiler cette relation sous le format d'anticorps : en résultent les formes graves de cette épidémie-ci.

Que les alertes précédentes (ARS, grippe H1N1 ...) et cette pandémie aient pris leur origine en Chine ne doit rien au hasard : parce que l'ensemble des pays occidentaux y ont trouvé leur compte, l'usine de la planète a crû trop vite, en multipliant les risques environnementaux. Mais ceci aurait tout aussi mal pu se produire dans l'Insulinde ou en Amazonie.

Derrière cette anthropisation excessive, se révèlent les effets pervers d'un mode de vie et de développement, d'un système de consommation et de production basés sur la recherche de profits s'appuyant mécaniquement sur une déprédation environnementale : extractivisme, artificialisation des sols, pollutions des eaux et de l'air, surexploitation des ressources vivantes, mondialisation des échanges et culte du superflu (que Voltaire prétendait « très nécessaire »), mondialisation des échanges : un cocktail détonnant pour toutes zoonoses et pandémies à venir s'il n'y est mis un peu d'ordre.

Illustration par un documentaire récent de Jeff Gibbs produit par Michael Moore, <https://www.youtube.com/watch?v=ycN3mVW1fow>, documentaire dont la forte contextualisation « Amériques » est compensée par un degré de sincérité et d'esprit universaliste peu contestable. Une transposition française est possible sur les questions de fond qu'il soulève, et que l'on peut trouver, sous une forme prophétique, dans la lettre encyclique *Laudato Si* du 24 mai 2015

Cette crise systémique (sanitaire, écologique, économique, sociale, politique) a pour seul côté positif la possibilité de faire émerger la prise de conscience du caractère global de l'humanité.

Pour autant, il conviendra de trouver un point d'équilibre dans les orientations à prendre dans les mois prochains et les années qui viennent, et s'assurer de garanties d'indépendance - tant vis-à-vis des idéologies que des lobbies - dans les décisions cruciales qui s'imposeront

=> proposition : veiller, par un contrôle démocratique permanent et rigoureux, aux conditions d'indépendance et de pertinence - économique, sociale, écologique - des orientations et des décisions à venir.

Il existe une unité du vivant où chaque espèce doit trouver sa place : l'espèce humaine, qui a osé s'assigner un rôle conducteur, a une responsabilité profonde, et doit cesser de coloniser sans limites.

Elle doit également équilibrer enfin le partage des richesses entre Nord et Sud de la planète.

=> proposition : le moment n'est-il pas venu d'un véritable Plan Marshall au bénéfice du Sud que marquent trop ces pauvretés que sont la pauci-scolarisation des enfants et des filles en particulier, l'insuffisance d'accès aux soins ?

Pour nous autres dans le Nord, il nous faudrait apprendre à penser autrement la technologie, d'une part en organisant la transition vers de nouvelles pratiques (mobilités, habitat, agriculture...), et d'autres part en maîtrisant les nouvelles technologies, pour réduire, voire éviter, des pratiques déprédatrices et spéculatives. Les technologies de la communication et de l'information par leurs capacités de manipulation, de lobbying et de corruption remettent en cause les bases de la vie démocratique.

=> proposition : la R&D peut être l'avenir de l'homme et d'une humanité toujours plus curieuse. Mettons donc en place des mécanismes de régulation pour la rendre plus vertueuse, tournée vers le progrès -- tant spirituel que matériel - de l'humanité et du vivant. Et renforçons, dans cet esprit, la R&D publique.

Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?

En creux : cette crise aura révélé le manque d'humilité de ceux qui nous gouvernent (ils ont toujours tout su, tout bien préparé et bien géré la crise), leur impudeur (mises en scène et shows dramatiques qui font oublier les victimes résultant d'une impréparation non reconnue), sans parler de leur position constante de « hors-sol social » (exemple, telle ministre refusant le port du masque aux éboueurs).

Tout ceci révèle dans nos classes dirigeantes trois insuffisances consternantes :

- (1) absence de capacité à reconnaître leurs erreurs : le sens de la responsabilité
- (2) absence de maîtrise des fondamentaux du management des risques et incapacité à mobiliser les compétences appropriées pour susciter les meilleures décisions.
- (3) absence de vision politique globale, remplacée par le syndrome du réverbère : les dirigeants segmentent les informations qui leur parviennent, sans approche holistique, et gouvernent sur les seuls sujets éclairés à l'instant T par les médias et par les baromètres d'opinion : la « comm » et le verbe ont remplacé la politique.

Rien d'essentiel ne vient compenser ce tableau négatif :

- ni la parole de médias indépendants ayant une vision de Société
- ni la justice qui faute de formation sur des sujets complexes (exemple : la question environnementale) s'avère soit complaisante et poreuse envers les discours dominants, soit se contente d'administrer à la société civile des corrections sans discernement ni mesure.
- ni le système éducatif, qui ne prépare pas nos enfants à l'exercice d'une pensée autonome et d'une citoyenneté responsable.

=> **nos attentes et nos propositions :**

1. des dirigeants qui comprennent que, élus, ils sont là pour servir et non pas seulement pour « manager »
2. des dirigeants se faisant éclairer par un nouveau Commissariat Général au Plan (y intégrer les meilleurs éléments de France Stratégie)
3. une refonte complète du Code de l'Environnement, en lien avec le code de la santé publique sur la base exclusive de la Charte de l'Environnement, ici concernant spécifiquement son article 7 transcrivant dans la Constitution la convention d'Aarhus afin de donner aux citoyens d'authentiques garanties qu'ils ont **part à la décision publique en matière environnementale** et que l'homme ne sera plus un loup pour l'homme ni pour la biodiversité.

(Réf. QPC du 31 janvier 2020 <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2020/2019823QPC.htm>)

Contre-exemple : une proposition de PPE alternative émanant de 2000 associations de protection de l'environnement <https://www.energieverite.com/post/nous-d%C3%A9posons-une-contre-ppe-au-minist%C3%A8re-de-l-environnement> dont la ministre ne fait aucun retour ni ne tient aucun compte par son décret PPE du 21.04.20.

3bis : le renforcement de la prise en considération du principe constitutionnel de précaution (art. 5 de la Charte de l'environnement).

4. une Justice réapprenant à bien motiver ses jugements, en remplacement des jugements en opportunité à base de « Ainsi, » caractérisant la situation actuelle.

5. une refonte de la Loi NOTRe afin notamment de :

- (1) rééquilibrer les pouvoirs de ceux qui aujourd'hui sont trop souvent devenus, au fil des jeux d'alliance politiques, des prédateurs et destructeurs des territoires dont l'avenir leur a été confié par élection ;
- (2) empêcher tout chantage aux subventions entre collectivités ;
- (3) favoriser l'expression citoyenne dans la cité, de telle sorte que chacun apporte sa contribution avant que de se servir ;
- (4) favoriser les facteurs d'attractivité des territoires : humaine, économique, sociale, environnementale.

6. une véritable politique indépendante des lobbies : ne pas se contenter de l'existence trop passive de la HATPV, et contrôler avec des moyens plus conséquents ces sources de gangrène de l'éthique, qui ne portent aucun progrès social, économique ni environnemental. Renforcer l'indépendance des agences de contrôle.

7. subsidiairement, cesser d'instrumentaliser les mots tels que « résilience », « soutenable », « écoresponsable » ... et travailler ardemment à la formation et l'implication de citoyens responsables.

Le collectif régional TOUTES NOS ENERGIES OCCITANIE ENVIRONNEMENT réunit 140 associations œuvrant pour la protection de l'environnement, du patrimoine et de la qualité de vie des habitants et, à ce titre, opposées à l'invasion de l'industrie éolienne dans les milieux naturels et les espaces ruraux de la région Occitanie.

Quel modèle social pour « faire avec » nos vulnérabilités ?

La crise que nous venons de vivre a démontré que notre système de couverture sociale des risques a été bien pensé et que notre système de santé a de bons fondamentaux techniques et humains, bien qu'il ait été chahuté cette fois en raison d'erreurs manifestes de gestion prévisionnelle et d'un manque de pilotage réactif par nos dirigeants.

=> proposition : conforter les services publics concourant à la santé, y compris en matière de prévention et renoncer aux projets funestes qui à la veille de l'épidémie en réduisaient les moyens et les missions.

La crise a également démontré que notre modèle social est aussi fait de ces petits riens qui font la qualité d'une Société humaine : la reconnaissance des petits métiers, l'attention portée aux oubliés du système, la multiplication des gestes de solidarité, les pratiques de sobriété, l'implication du monde associatif, sans oublier les premières propositions apparues aux fins de préparer « le jour d'après » (en veillant à se prémunir des arrière-pensées idéologiques, politiciennes ou financières déjà évoquées).

=> proposition : capitaliser sur ces constats et flécher les moyens nécessaires à tous ces acteurs qui contribuent efficacement au maintien de la société et qui, ces dernières années étaient réputés, à tort, ne rien rapporter.

La crise a enfin démontré combien était présent le risque, sous prétexte sanitaire, de glisser vers une société de contrôle et de surveillance, une société fabriquant du consentement en misant sur la peur, mère de la soumission et de repli sécuritaire.

=> proposition : réhabiliter et renforcer l'éducation populaire visant à développer l'autonomie de pensée, le sens de la responsabilité et le goût de la participation.

La crise a révélé la fragilité de notre économie, qui à l'évidence ne pourra pas repartir comme ça, toute seule, du reste l'on s'attend à une augmentation de 25% des dépôts de bilans de TPE dans les 3 mois qui viennent. Ce bouleversement est trop fort pour qu'il n'y soit pas consacré de l'attention.

=> proposition : veiller à accompagner profondément, autrement que par de simples indemnités de chômage ou équivalent, ces entrepreneurs déçus qui souvent apportaient par leurs activités du liant social.

Veiller à ne plus opposer les citadins et les ruraux, opposition dont l'illustration la plus actuelle est le développement éolien dont pâtissent les ruraux attachés à leur cadre de vie - cadre qu'ils entretiennent et dont bénéficient aussi les citadins – et dont pâtit l'environnement au sens large.

=> proposition : cesser de rechercher la fameuse « acceptabilité sociale » de projets parachutés d'en-haut, et lui substituer un contrat social et environnemental respectueux des territoires et de leurs habitants, dans l'esprit évoqué au chapitre précédent.

Illustration par le propos du Président de la République le 14 janvier à Pau « *On ne peut pas imposer l'éolien d'en-haut* »

Le manque de considération envers les petits de la vie, porteurs de valeurs autant que d'autres, accroît les inégalités sociales, y compris au plan territorial,

=> proposition : reconsidérer toutes les « avancées » technologiques, réglementaires ou juridiques généralement dérégulatrices et ayant pour effet un progrès social très discutable, qui creusent les écarts sociaux et territoriaux, au détriment des plus faibles. **Le moment est venu de s'attaquer à tous les facteurs d'inégalité sociale et territoriale, en particulier en veillant au respect du bien-être dans les secteurs ruraux.**

Quelle voie pour une économie soutenable ?

Economie soutenable, cela veut dire Economie et Soutenable.

1. Economie :

Le mot « relance » a lieu de nous inquiéter, car il résonne aujourd'hui comme une volonté de maintenir les privilèges et les déprédations du « monde ancien » et d'affecter les fonds publics d'une manière inégalitaire et insoutenable. La relance de l'économie n'est d'ailleurs pas une fin en soi.

S'il n'est pas envisageable à court terme de fermer des usines automobiles ou aéronautiques et leurs équipementiers, ou à leur imposer des normes qu'elles ne seront pas en mesure d'atteindre à brève échéance, il est impératif de fixer des conditions précises et échelonnées dans le temps, visant aux reconversions nécessaires (par exemple : vers la création de mobilités nouvelles, très faiblement consommatrices d'énergie fossile ou non fossile, privilégiant le transport en commun et terrestre, dans le cadre d'une réduction générale des vitesses et des distances de déplacement

=> proposition : la relance devra se présenter comme une relance attentionnée :

- * attentionnée en termes d'utilisation des deniers publics, dont ceux qui nous gouvernent ne sont pas propriétaires : le moment est venu d'inventer des processus, dont la rénovation du Commissariat général au Plan évoquée plus haut serait l'un des ingrédients ;
- * attentionnée au plan environnemental : on y revient au 2. ci-dessous ;
- * attentionnée au plan social et humain : l'énergie est un bien commun essentiel de l'humanité, qu'il convient d'économiser et de partager avec équité.

Exemple, au carrefour de ces 3 « attentions » nécessaires : la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) :

Ses orientations actuelles sont à l'évidence trop ciblées sur un investissement massif dans des EnR électriques dont ne bénéficiera pas l'économie française ni l'emploi, et qui procéderont par effet d'éviction au sein du système bancaire compte tenu des caractéristiques du modèle économique dispendieux de ces EnR.

Elles sont en outre en décalage avec les objectifs prioritaires de décarbonation de la France, déjà décarbonée à 92% pour son électricité, de sorte qu'à l'évidence une relance réussie doit porter sur l'énergie hors électricité, tant mobilité (moyen terme) que rénovation énergétique des bâtiments, qui à court-moyen et long terme bénéficiera aux PME et à l'emploi dans tous les territoires.

=> proposition : revenir sur le décret PPE du 21.04.2020

Il résulterait en effet de l'application de celui-ci, « tout électrique » et « tout #EnR électriques » :

- une augmentation, inacceptable en période de crise, des coûts de l'électricité, peu propice à la réindustrialisation de l'Europe et d'effet comparable sur le consommateur à la taxe carbone dénoncée fin 2018 par le mouvement social des Gilets Jaunes ;
 - des importations coûteuses pour notre balance des paiements dont certaines affreusement polluantes ou créatrices d'une dépendance de l'Europe (terres rares, gaz russe ...) ;
 - une dépendance accrue de notre outil de production électrique au bon vouloir d'un marché financier incontrôlé par l'Etat, au détriment de l'entreprise publique EDF ;
 - un renforcement du big data liberticide par le contrôle de l'équilibre entre la production d'électricité et sa consommation via le linky et les autres techniques d'effacement de la consommation électrique ;
 - une perte de chance pour nos territoires de profiter du nouveau triptyque : numérique, télétravail et perte d'attractivité de la grande ville ;
 - destructions environnementales de tous ordres (paysages et patrimoine culturel, biodiversité) ;
 - aggravation de la précarité énergétique et des fractures sociales dans les villages,
- tous effets négatifs apparaissant d'autant plus absurdes que la décroissance de l'activité industrielle annoncée induirait une baisse de la consommation électrique (sauf à ce que le big data numérique se développe excessivement, ce qui pose également problème).

Le collectif régional TOUTES NOS ENERGIES OCCITANIE ENVIRONNEMENT réunit 140 associations œuvrant pour la protection de l'environnement, du patrimoine et de la qualité de vie des habitants et, à ce titre, opposées à l'invasion de l'industrie éolienne dans les milieux naturels et les espaces ruraux de la région Occitanie.

On voit par l'exemple ci-dessus combien il est essentiel d'avoir une vision holistique qu'à l'évidence n'a pas le ministère tentaculaire qu'est le MTES, on y revient plus loin.

=> proposition : définir des indicateurs de développement humain et de progrès social et écologique plutôt que des indicateurs de croissance économique devenus nettement moins pertinents.

2. **Soutenable :**

Soutenable - durable : nous sommes ici en plein sur la question environnementale, aujourd'hui préemptée par des forces non dénuées d'intérêt financier ou politique.

Le moment est ainsi venu de mettre a minima sur le même plan, à l'heure où la biodiversité est menacée, le « changement climatique » et la « protection de l'environnement » car les interactions entre climat et écosystèmes sont étroites et multiples. C'est en effet l'adaptation des écosystèmes aux évolutions climatiques de la planète qui a permis le développement et la survie des espèces vivantes depuis plus de 500 millions d'années, et de l'humanité depuis quelques milliers de siècles. A l'inverse, on sait que les écosystèmes terrestres et marins jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat et que le changement climatique s'accélérera si la biodiversité et les écosystèmes ne sont pas protégés efficacement. Sans parler des effets des atteintes aux équilibres écosystémiques sur la santé humaine et animale, de plus en plus manifestes et reconnus.

De même, le moment est venu de revaloriser le « beau », quand bien même il ne rapporte rien, car la qualité de la vie et la santé ne peuvent se ramener à des indicateurs économiques.

Les biens communs des territoires (patrimoine naturel, culturel, paysager) qui en constituent la richesse ne doivent pas être exploités dans un sens productiviste ni mercantile, mais valorisés avec précaution, dans l'intérêt général des habitants actuels et futurs et dans le respect absolu des équilibres écosystémiques.

Enfin, il est avéré qu'en Europe de l'Ouest, plus d'une centrale EnR (majoritairement éoliennes) sur quatre est implantée sur des zones sensibles ou protégées, alors que l'implantation de telles infrastructures devrait se faire dans le souci absolu de préserver la biodiversité, c'est-à-dire d'éviter tout impact sur elle, tant on sait que les mesures de compensation écologique sont sujettes à caution.

=> propositions :

1. une refonte complète du Code de l'Environnement, en lien avec le code de la santé publique, sur la base exclusive de la Charte de l'Environnement, afin de donner aux citoyens par ces textes revisités d'authentiques garanties que l'homme ne sera plus un loup pour l'homme ni pour la biodiversité et que prévalent ainsi dans la décision publique les objectifs de valeur constitutionnelle de protection de l'environnement et de la santé telles que les affirme la QPC du 31 janvier 2020 <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2020/2019823QPC.htm>).

2. retravailler la séquence « ERC » (Eviter-Réduire-Compenser) de telle sorte le « E » prévale plus systématiquement.

→ **revenir sur les dispositions correspondantes du code de l'environnement et du code de l'énergie**

3. clarifier par une décision publique du meilleur niveau (conseil constitutionnel ou autre) que l'éolien industriel et d'une manière générale les EnR ne sont pas par elles-mêmes d'intérêt général ni public ni en droit ni en faits puisqu'elles s'accompagnent de destructions environnementales non acceptables.

4. au plan organique :

- séparer les fonctions actuelles du ministère de la transition écologique et solidaire, qui ne favorisent pas les arbitrages entre « énergie » et « protection de l'environnement »

→ **affecter la Direction de l'énergie et du climat (DGEC) au ministère en charge de l'industrie.**

- renforcer les pouvoirs de l'autorité environnementale et la rendre réellement indépendante de la ministre, comme le demandent la Commission Européenne et les associations de protection de l'environnement

→ **revenir sur les dispositions correspondantes de la loi du 8 novembre 2019 (loi énergie climat)**

- rendre au Conseil national de la protection de la nature (CNPN) la totalité de ses prérogatives et donner à ses avis une autorité renforcée vis-à-vis de l'autorité administrative, dès lors que la biodiversité se trouve menacée.

→ **revenir sur la disposition correspondante de la loi du 8 novembre 2019 (loi énergie climat)**

Le collectif régional TOUTES NOS ENERGIES OCCITANIE ENVIRONNEMENT réunit 140 associations œuvrant pour la protection de l'environnement, du patrimoine et de la qualité de vie des habitants et, à ce titre, opposées à l'invasion de l'industrie éolienne dans les milieux naturels et les espaces ruraux de la région Occitanie.